



**Commune de PETIT-BERSAC**  
**Conseil Municipal du 24 Septembre 2021 - 18h00**

**Secrétaire de séance : Marie-Agnès APPAIX**

**Absences / Procurations**

<i>Absent</i>	<i>donne Procuration à</i>
<i>Isabelle Roberty</i>	<i>Jean-Luc Pujols</i>

**Séance ouverte à 18h20**

**Ordre du Jour :**

**Délibérations**

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 4 Juin 2021

1. Bail Multiple : révision du loyer
2. Implantation d'un Méthaniseur à Saint-Séverin
3. Fixation du montant du loyer logement de la Poste - Critères de sélection des candidats
4. Décision modificative : travaux remise en état de la plage de Montmalan

**Questions diverses**

**Modification de l'ordre du jour**

**Ajout d'une délibération : Logement de la Poste - Ajustement du devis de A. Moreau**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, concernant l'ajustement du devis de peinture présenté par A. Moreau suite aux travaux effectués au Logement de la Poste.

**Approbation du Compte-rendu du conseil du 4 juin 2021**

<i>Rapporteur</i>	<i>Documents</i>
<i>Gilles</i>	0-PV Réunion du Conseil municipal du 04-06-2021

**Délibération** : Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 4 juin 2021.

<b>Pour : 11</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

## **1. Bail Multiple : Révision du loyer.**

*Rapporteur : Gilles*

Après certains déboires rencontrés d'ordre purement matériel, et à leur demande, les locataires du multiple ont rencontré le maire et sa 1ère adjointe.

De cet échange, il est ressorti que le montant global de 1060 € par mois leur semblait élevé, compte tenu de ce que leurs prédécesseurs étaient arrivés à payer, soit 500 € mensuel.

Il est rappelé que le loyer se décompose ainsi :

- logement 350 € non soumis à TVA
- restaurant 550 € soumis à TVA donc 660 €, sachant qu'ils peuvent récupérer au moins trimestriellement la TVA versée (110 € / mois).

Pour information, le loyer de la Boulangerie s'élève à 500 €. Le loyer du restaurant n'est donc pas amené à changer, mais la proposition a été faite de baisser à 250 € la partie du loyer correspondant au logement, compte tenu du fait que la pièce principale du logement est à présent incluse dans la partie bar/restaurant de l'établissement.

En conclusion, la nouvelle proposition de loyer mensuel passera à 250 + 660, soit 910 €. Les trois associés du Little B étaient présents et ont accepté cette proposition.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide d'établir par contrat le montant du loyer du Multiple rural à 910 € par mois décomposé comme suit :

- logement 250 € non soumis à TVA
- restaurant 550 € soumis à TVA, donc 660 €

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 1</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

## **2. Implantation d'un méthaniseur à Saint-Séverin.**

*Rapporteur : Gilles*

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'implantation d'un Méthaniseur à Saint-Séverin (lieu-dit La Jartre - quasiment face au garage Mercadier dans la grande ligne droite qui monte à Saint-Séverin), il est demandé aux conseils municipaux riverains de se prononcer sur l'opportunité de ce projet.

Le sentiment général qui se dégage des débats réside dans le fait que le projet, bien qu'intéressant d'un point de vue du procédé tendant à diversifier la production d'énergie par des moyens plus vertueux, il apparaît que le dimensionnement de cette implantation (de l'ordre de 21 500 tonnes d'intrants) donne à ce projet une notion de démesure qui inquiète le conseil quant aux risques environnementaux qui peuvent en découler à moyen terme (pollution, surproduction en vue d'alimenter le méthaniseur, bénéfique pour un petit nombre)

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir débattu, se déclare en majorité défavorable au projet d'implantation d'un méthaniseur sur la commune voisine de Saint-Séverin (16).

<b>Favorable : 2</b>		<b>Défavorable : 9</b>
----------------------	--	------------------------

### **3. Fixation du loyer du logement de La Poste**

*Rapporteur : Marie-Christine*

Il avait été décidé de conventionner ce loyer. Ainsi, il ne peut dépasser 578 € / mois. Compte tenu des travaux réalisés sur tout le rez-de-chaussée et sur les installations sanitaires et de chauffage à l'étage, seules les 2 grandes chambres et la petite chambre n'ont pas été impactées par les travaux. Elles sont donc dans un état un peu vieillot. En comparaison, le loyer mensuel du logement de la Boulangerie est de 430 €, celui du logement de la Mairie est de 421 €.

Le loyer est proposé à : 500 € / mois.

Parmi les critères de sélection, le Conseil municipal favorisera les candidatures correspondant à une famille avec des enfants.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité, d'établir le montant du loyer du logement de la poste à 500 € / mois non soumis à TVA.

<b>Pour : 11</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

### **4. Décision Modificative : opération Aménagement de la plage de Montamalan.**

*Rapporteur : Natacha*

Comme chaque année, nous refaisons quelques travaux de remise en état de la plage. Cette année, à cause des débords de l'hiver nous avons fait réaliser par l'Entreprise Lafraie des travaux un peu plus importants pour la remise en état, pour un montant de 2.832 €

Le trésorier nous a indiqué que l'on pouvait faire passer ce genre de travaux en investissement, alors qu'habituellement nous passons ces travaux en fonctionnement.

L'avantage est que l'on peut récupérer une partie de la TVA acquittée, sous forme de FCTVA, dont le taux en vigueur est de 16,404%, contre 20% pour celui de la TVA dans ce type de dépense.

Il s'agit ainsi de créer une opération d'investissement pour la Réfection de la plage de Montamalan et de lui attribuer une enveloppe budgétaire que nous devons prendre sur une autre opération.

Semble la meilleure candidate, l'opération 91 - Adressage : 10.000 € sur laquelle nous allons payer 6.480,26 mais nous avons demande de subvention en cours auprès du département, pouvant diminuer encore de 25 % le montant investi.

Les autres opérations candidates étaient :

Opé 90 - Agrandissement Logement de la Poste : 8000 €, mais des devis sont en cours

Opé 94 - Achat tracteur tondeuse : 4000 €

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 de la COMMUNE :

#### CREDITS OUVERTS

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Invest.	21	2128	98	Autres agencements et aménagement de terrains	2 832,00

#### CREDITS REDUITS

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Invest.	21	2128	91	Autre matériel et outillage de voirie	-2 832,00

<b>Pour : 11</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

#### **5. Logement de la Poste - Ajustement du devis d'A. Moreau aux travaux effectués**

*Rapporteur : Marie-Christine*

Le devis présenté par l'artisan peintre Anthony Moreau, avait été accepté pour un montant de 7.922,29 €. Or, les travaux ont révélé la nécessité de reprendre le plafond de la pièce principale, correspondant à un supplément équivalent à 501,91 € et un nouveau montant s'élevant à 8.424,20 €.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité le nouveau devis des travaux à effectuer par l'entreprise Anthony Moreau au Logement de la Poste pour un nouveau montant de 8.424,20 €.

<b>Pour : 11</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

### **Questions diverses**

#### **1. Adressage (Marie-Christine)**

Etat d'avancement : envoi imminent des certificats d'adressage aux foyers.

Planning pour la pose des Panneaux et des Numéros

Avant le 9 oct : Appels téléphoniques des habitants pour prise de rendez vous :

- Nina, Josette, Agnès, Natacha

Les 9 et 16 oct :

- 2 équipes de pose à constituer : Mickael Christophe Gaby Jean-Luc et Gilles

## **2. Synthèse budget consommé** (Natacha)

Quelques recettes manquent (loyer), dépense d'électricité dépassant le budget.

Economie sur les opérations Tracteur tondeuse, Adressage

## **3. SMD3 : Incident sud commune - Nouvelles propositions PAV** (Gilles)

Suite à leur disparition, les bacs poubelle de Nougérol à Villebon ont été remis.

Les nouveaux Points d'Apport Volontaire devraient se situer :

- dans Le Bourg (même endroit que le bac à verre)
- à Palisse (même endroit que les bacs actuels)
- à Gironnet (entrée du chemin de Montmalan)

## **5. Commission Animation** (Natacha)

Préparation d'Octobre Rose

Préparatifs de Noël

## **6. Aménagement du Bourg** (Gilles)

Compte-rendu de la réunion avec les différents opérateurs des réseaux.

Besoin de définir le projet de réaménagement du bourg qui prendra en compte l'effacement des réseaux.

## **7. Eclairage public** (Gilles)

Demande au SDE24 de modification des horaires de l'éclairage public, afin de faire des économies sur le coût de l'éclairage public.

**Séance clôturée à 20h45**